CDFAA de la Corrèze
Site de Brive-Voutezac

Campus du Végétal
du pays de Brive

# AUTORISATIONS DE SORTIE DU MERCREDI POUR LES APPRENTIS INTERNES
## Année scolaire 2023/2024

Je soussigné(e) père, mère, tuteur ou apprenant majeur(e) (rayer la mention inutile)

Nom – Prénom : ……

déclare que l'apprenant nom-prénom …… en classe de ……

- est autorisé(e) à sortir le mercredi après-midi de la fin des cours à 18h45

❑ OUI ❑ NON

- est autorisé(e) à manger à l'extérieur le mercredi soir avec un retour prévu à l'internat à 20 heures

❑ OUI ❑ NON

- est autorisé(e) à ne pas dormir à l'internat la nuit du mercredi au jeudi avec un retour à l'établissement le jeudi à 8 heures

❑ OUI ❑ NON

Fait à ……, le ……

Signature

**NB :**

**- Les apprenants qui seront autorisés à rentrer à 20 heures ou le jeudi matin devront le confirmer à la vie scolaire dès le lundi soir.**

**- Toute demande de sortie en dehors du mercredi devra être présentée au moins 48 heures à l'avance auprès de la Responsable du Site de Brive-Voutezac avec un motif valable et exceptionnel.**